

MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne
07160 MARIAC

DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017 à 20 h 30

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14 **Excusée** : 1

Votants : 14

- **REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION par la CCVE** : Monsieur le Maire rappelle et précise le fonctionnement de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) dans le cadre des relations financières entre la commune de Mariac et la CCVE.

Le conseil communautaire a validé le 26 juin le nouveau tableau des attributions de compensation. Seules sont impactées par la modification du produit, les communes ayant un produit présentant une baisse supérieure à 10%. Pour notre commune cela représente une baisse de 158 546 €.

Une dotation de solidarité communautaire (DSC) dégressive sur 3 ans sera mise en place pour pallier cette baisse de recettes des attributions de compensation.

Considérant que depuis la création de la Communauté de Communes du Pays du Cheylard la contribution de la commune de Mariac a aidé au fonctionnement de la structure intercommunale par le fait de l'augmentation des taux de taxe professionnelle,

Considérant que des charges nous sont retenues encore aujourd'hui alors que le centre de loisirs intercommunal n'a fonctionné que les deux premières années,

Vu l'impact négatif qu'aura la perte de revenus sur nos investissements envisagés : zone de construction, traverse d'agglomération...

La FPU ayant diminué de plus de 10 % et étant actuellement de 212 997 €, soit l'équivalent des charges transférées, la commune ne devrait plus la percevoir. Sept autres communes de Val'Eyrieux sont concernées par une baisse très significative de la FPU.

Toutefois, pour atténuer les effets négatifs, la suppression se fera progressivement jusqu'en 2019.

Le conseil municipal par 11 abstentions et 3 contre REFUSE la révision de l'attribution de compensation.

- **COMPETENCE FACULTATIVE DU SDE** : Les collectivités ont la possibilité de transférer au SDE 07 la compétence Eclairage Public qui est une compétence facultative et donc la décision relève du libre choix des collectivités. Le transfert recouvre les investissements (travaux), la maintenance des installations d'éclairage, le fonctionnement des installations d'éclairage, la gestion du patrimoine et l'achat d'électricité. La commune demeure associée à la programmation des travaux, au calendrier et au choix du matériel d'éclairage. **Le Conseil municipal par 9 voix pour, 2 contre et 3 abstentions AUTORISE le transfert de cette compétence facultative EP au SDE 07 et AUTORISE le Maire à signer la convention.**

- **ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES** : Après consultation par le centre de gestion, **Accord du conseil** pour signer le contrat d'assurance groupe risques statutaires pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce contrat garantit la commune contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires (maladie, accident de travail..)

- **MOTION DE L'AMRF** : **Soutien du conseil municipal à la motion de l'AMRF** (Association des Maires Ruraux de France) **sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité en date du 1^{er} octobre 2017.**

- **DEMANDE MAIRIE d'ACCONS** : **Accord du conseil** pour faire un chiffrage concernant une demande d'élargissement d'un virage dangereux au-dessus de l'entreprise CHOMARAT (une portion de route appartenant à la commune de Mariac) suite à une demande de la commune d'Accons.

➤ **DIVERS – terrains/voirie :**

1. **Terrains AUBERT :** Suite à un courrier de Mr et MME AUBERT la commune n'est pas intéressée par 2 terrains situés Bois la Combe (C 1077 de 18 a et C 1112 de 6 a 35).
2. **Terrain CHALAYER :** Une proposition de vente est faite à la commune au prix de 10 000 € (parcelles AI 236 de 855 m2 et 237 de 280 m2). A suivre.
3. **Locataires au Manson :** Un locataire s'est approprié le chemin rural en posant une chaîne pour barrer ce chemin, ce qui a entraîné des plaintes de plusieurs personnes de la commune (chasseurs, randonneurs, motos, quads etc..). Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire (Mr SOULIER) et les locataires pour en discuter.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

✚ **Courrier docteur SUBTIL :** Mr le Maire donne lecture du courrier de Jean-Michel Subtil, Président de l'association médicale des Boutières 26/07.

1. Il n'assurera plus les séances de vaccination bénévole contre la grippe à la mairie.
2. De plus cette année la formation des médecins qui habituellement se déroule toujours sur 2 jours pour le 11 novembre ne sera pas assurée à Mariac, sachant que ces dates avaient déjà été bloquées sur l'agenda depuis la fin de l'année 2016. Suite à des échanges de mel la commune a été avertie par mel tardivement du changement de jours en semaine scolaire le jeudi et vendredi et n'a pas pu laisser toutes les salles à leur disposition, celles-ci étant occupées (espace d'animation avec la garderie et la cantine, la bibliothèque et l'ancienne salle des fêtes).

✚ **Courrier collègue des deux vallées :** **Accord du conseil** pour que « les rencontres enchantées » qui réunissent les élèves du CM2 et 6^{ème} du Cheylard et des écoles primaires du secteur dans un projet autour du chant choral se renouvellent pour l'année prochaine. Une aide sera allouée au moment venu.

✚ **Dossier dépôt Sté HILAIRE Jean et Fils :** l'arrêté préfectoral du 29/09/2017 porte enregistrement de l'installation de stockage de déchets inertes exploitée par la Sté HILAIRE Jean et Fils sur la commune de Dornas.

✚ **Plan d'aménagement traversée Mariac :** Un nouveau plan modificatif est donné à chacun. A valider par le Département.

✚ **Projet Lotissement propriété communale –Section AI 295-296 :** Suite à la venue du géomètre le 13 octobre, le document d'arpentage peut être signé et renvoyé, la commune pourra fixer un prix pour commercialiser les 4 lots. A suivre.

✚ **Brioches ADAPEI :** L'opération brioches au profit de l'ADAPEI qui s'est déroulée du 2 au 8 octobre 2017 a produit la somme de **1 356.10 € pour 217 brioches vendues** et 240 commandées.

✚ **Commission communication/animation :** Elle aura lieu le jeudi 2 novembre à 18 h.

✚ **Bourse aux jouets :** Organisée par l'association des parents d'élèves, elle aura lieu le dimanche 12 novembre de 13 h 30 à 17 h 30 à la salle des fêtes du complexe mairie.

✚ **Espace d'animation :** l'installation des panneaux solaires par la SEEMLER aura lieu pendant les congés scolaires.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h.